



Bruxelles, le 9 février 2012

NOTE D'INFORMATION¹

CONSEIL "ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT"

Bruxelles, le 10 février 2012

La session du Conseil se tiendra vendredi matin, à partir de 10 heures, sous la présidence de la ministre danoise de l'enfance et de l'éducation, Mme Christine Antorini, et sera exclusivement consacrée à l'éducation.

*Le Conseil devrait adopter le rapport conjoint 2012 sur la mise en œuvre du "**Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation**" ("Éducation et formation 2020"), ainsi que les priorités fixées pour le cycle de travail suivant (2012-2014).*

*Au cours d'une délibération publique, le Conseil tiendra un débat d'orientation sur la **contribution de l'éducation et de la formation à la réduction du chômage des jeunes**, dans le cadre du semestre européen et de l'examen annuel de la croissance 2012.*

Au cours du déjeuner, les ministres procéderont à un échange de vues informel sur la transition entre le monde de l'éducation et celui du travail et en particulier sur la manière de mieux intégrer des éléments pratiques dans l'éducation et la formation.

*

* *

Conférence de presse: vers 15 heures.

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "broadcast" (MPEG 4), sera accessible à l'adresse suivante: <http://tvnewsroom.consilium.europa.eu>.

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Rapport conjoint sur la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation

Le Conseil devrait adopter le rapport conjoint 2012 sur la mise en œuvre du "Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020")"² (doc. [5600/12](#)). Ce rapport contient une évaluation des actions et des évolutions intervenues au cours du premier cycle de mise en œuvre du cadre stratégique (2009-2011) et établit les priorités pour la coopération européenne au cours du cycle suivant (2012-2014), qui sont destinées dans une large mesure à mobiliser les secteurs de l'éducation et de la formation au service de la stratégie Europe 2020.

Cinq niveaux de référence des performances moyennes européennes ("critères de référence") devant être atteints collectivement d'ici 2020 ont été fixés initialement dans le cadre stratégique, à savoir:

- au moins 95 % des enfants devraient participer à l'enseignement préscolaire;
- la proportion des jeunes de 15 ans ayant une maîtrise insuffisante de la lecture, des mathématiques et des sciences devrait être inférieure à 15 %;
- la proportion des jeunes en décrochage scolaire devrait être inférieure à 10 %;
- la proportion des personnes âgées de 30 à 34 ans diplômées de l'enseignement supérieur devrait être de 40 %;
- au moins 15 % des adultes (âgés de 25 à 64 ans) devraient participer à des activités d'éducation et de formation tout au long de la vie.

Un sixième critère de référence - dans le domaine de la mobilité à des fins d'apprentissage - a été fixé d'un commun accord par le Conseil en novembre 2011. Sa finalité est double:

- d'ici 2020, au moins 20 % des diplômés de l'enseignement supérieur dans l'UE devraient, en moyenne, avoir effectué à l'étranger une période d'études ou de formation liée à cet enseignement (y compris des stages), représentant un minimum de quinze crédits ECTS ou une durée minimale de trois mois;
- d'ici 2020, au moins 6 % des 18-34 ans diplômés de l'enseignement et de la formation professionnels initiaux devraient, en moyenne, avoir effectué à l'étranger une période d'études ou de formation liée à ce type d'enseignement ou de formation (y compris des stages) d'une durée minimale de deux semaines, ou moins sur présentation d'un document Europass.

Dans le rapport conjoint, il est indiqué que, malgré une amélioration de la situation générale, les progrès réalisés en vue d'atteindre les cinq critères de référence fixés initialement en 2009 ont été plus lents que prévu. Il y est également précisé que les États membres doivent réellement donner suite d'urgence aux lignes directrices et orientations définies d'un commun accord au niveau de l'UE. Par ailleurs, il y est souligné qu'il importe d'investir efficacement dans la réforme de l'éducation et de la formation pour favoriser une croissance durable et créer des emplois.

De nouveaux domaines prioritaires pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation pour la période allant de 2012 à 2014 sont en outre définis dans l'annexe du rapport conjoint. Ils s'articulent autour des quatre objectifs globaux du cadre stratégique "Éducation et formation 2020", qui sont les suivants:

² JO C 119 du 28.5.2009.

- faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité;
- améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation;
- favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active;
- encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Les États membres choisiront, conformément à leurs priorités nationales, les domaines de travail et de coopération dans lesquels ils souhaitent participer aux travaux communs de suivi.

Le rôle de l'éducation et de la formation dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020

Sur la base d'un document de réflexion élaboré par la présidence (*doc. [5444/12](#)*), les ministres débattront des aspects de l'examen annuel de la croissance 2012 et du pacte pour l'euro plus qui sont liés à l'éducation, en mettant l'accent sur la réponse du secteur de l'éducation et de la formation au taux actuellement élevé de chômage chez les jeunes dans de nombreux États membres et, en particulier, sur les moyens d'assurer une transition plus facile entre le monde de l'éducation et celui du travail. À l'heure actuelle, l'UE compte en moyenne plus de 20 % de jeunes âgés de 15 à 24 ans (soit plus de 5 millions de jeunes) sans emploi. Dans certains pays, ce taux avoisine les 50 %.

Les ministres seront dès lors invités à indiquer quelle initiative dans le domaine de l'éducation et de la formation devrait être prise en 2012, au niveau national ou européen, afin de contribuer à lutter contre ce problème et à atténuer les conséquences sociales de la crise pour les jeunes.

L'éducation et la formation occupent déjà une place importante dans la stratégie Europe 2020, qui comprend deux initiatives phares présentant un intérêt particulier en la matière: "**Jeunesse en mouvement**" (*doc. [13726/10](#)*) et "**Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois**" (*doc. [17066/10](#)*). L'éducation et la formation constituent aussi l'un des cinq grands objectifs de la stratégie Europe 2020 prévoyant de:

- ramener le taux d'abandon scolaire à moins de 10 %;
- faire passer à au moins 40 % la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé un cursus universitaire.

Lors de sa réunion informelle du 30 janvier, le Conseil européen a clairement reconnu qu'il fallait s'attaquer d'urgence au chômage des jeunes et a appelé l'ensemble des secteurs concernés à jouer leur rôle à cet égard. En particulier, la Commission souligne dans son examen annuel de la croissance 2012 (*doc. [17229/11](#) + ADD 1 à 3*) qu'il faut moderniser les systèmes d'éducation et de formation pour en renforcer la qualité et l'efficacité, ainsi que pour fournir à chacun les aptitudes et les compétences dont il a besoin pour réussir sur le marché du travail.

Conformément aux dispositions définies dans le cadre du semestre européen (première moitié d'un cycle annuel de coordination des politiques économiques et budgétaires), les résultats de ce débat d'orientation et de ceux organisés au sein d'autres formations concernées du Conseil seront utilisés par la présidence comme base pour l'élaboration d'un rapport de synthèse qui sera transmis au Conseil européen lors de sa réunion des 1^{er} et 2 mars. Lors de sa réunion de printemps, le Conseil européen fera alors le point sur la situation macroéconomique générale et sur les progrès réalisés dans la concrétisation des grands objectifs et des initiatives phares de l'UE.